
Programme de Formation

Facturer des actes kiné auprès des caisses d'Assurance Maladie obligatoires et complémentaires

Organisation

Durée : 24 heures

Mode d'organisation : À distance

Contenu pédagogique



Public visé

Secrétaires indépendantes, assistant(e)s virtuel(le)s ou profils administratifs en reconversion/diversification.



Objectifs pédagogiques

À l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- **Identifier** le cadre conventionnel de la kinésithérapie, le rôle de l'Assurance Maladie (AMO) et des complémentaires (AMC).
- **Maîtriser** la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) réformée (lettres-clés, règles de cumul, indemnités de déplacement).
- **Appliquer** avec précision les règles de l'Avenant 7 et de l'Avenant 8 (revalorisations 2026, nouveaux actes de rééducation, bilans de fragilité).
- **Saisir et télétransmettre** des feuilles de soins électroniques (FSE) et des Demandes d'Accord Préalable (DAP) sans erreur.
- **Traiter** efficacement les rejets de facturation et sécuriser les encaissements du cabinet.



Description

Le secteur de la kinésithérapie libérale fait face à une complexification croissante de ses règles de facturation. Entre la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature (NGAP), l'application de l'**Avenant 7** et les récentes revalorisations de l'**Avenant 8**, les praticiens manquent de temps pour sécuriser leurs revenus.

Pour vous, secrétaire indépendante, cette complexité représente une **opportunité en or de diversification**.

Cette formation opérationnelle et rassurante a été spécialement conçue pour vous donner toutes les clés de la facturation kiné. Pas à pas, vous apprendrez à décrypter les ordonnances, à appliquer les bonnes cotations sans trembler, et à gérer la relation avec l'Assurance Maladie et les mutuelles. Devenez le bras droit administratif indispensable des cabinets de kinésithérapie !



Déroulé

Jour 1 (Classe virtuelle) — Les fondations de la facturation & la NGAP de base

- **Matin : L'écosystème de la santé libérale**
 - Comprendre le parcours de soins et le rôle du kinésithérapeute.
 - Les relations avec la CPAM (AMO) et les mutuelles (AMC) : fonctionnement du tiers-payant.
 - La structure d'une ordonnance : les mentions obligatoires à repérer.
- **Après-midi : Initiation à la NGAP (Nomenclature)**
 - Qu'est-ce que la NGAP ? Comment s'y retrouver sans paniquer ?



- Les actes de base et les règles de calcul simples (coefficients, lettres-clés de base).

Jour 2 (Classe virtuelle) — Spécificités kiné et décryptage des Avenants 7 & 8

- **Matin : La nouvelle nomenclature en action**
 - Maîtrise des nouvelles lettres-clés issues de l'Avenant 7 (RAM, RAO, RSC, NMI, etc.).
 - Les règles de cumuls d'actes et de séances.
 - Les indemnités de déplacement (IFP, IFS, IFR...) et la gestion du domicile.
- **Après-midi : Zoom sur l'actualité réglementaire 2026**
 - Maîtrise des revalorisations de l'Avenant 8 (actes TER, APM).
 - Les actes spécifiques : rééducation neurologique revalorisée, bilan de repérage de la fragilité chez le sujet âgé (AMK 10).
 - *Atelier pratique* : Exercices de cotation sur des cas cliniques complexes (traumatologie, neurologie, pédiatrie).

Jour 3 (Classe virtuelle) — Outils, télétransmission et gestion des rejets

- **Matin : Le flux de facturation au quotidien**
 - Utilisation des progiciels de gestion kiné (principes généraux, intégration des ordonnances, création des dossiers patients).
 - La télétransmission (flux SESAM-Vitale, SCOR pour la numérisation des pièces justificatives).
 - La gestion des Demandes d'Accord Préalable (DAP).
- **Après-midi : Posture professionnelle et traitement des litiges**
 - Comment identifier, comprendre et traiter un rejet (AMO et AMC) ?
 - Mettre en place un tableau de bord de suivi des impayés pour vos clients.
 - Posture commerciale : valoriser cette nouvelle expertise auprès des kinés de votre secteur.

Demi-journée (Autonomie guidée) — Mise en situation réelle et validation

★ **Prérequis**

Maîtrise des outils informatiques de base. Aucune connaissance préalable en facturation médicale n'est requise.



Modalités pédagogiques

La formation utilise une approche pédagogique active et interactive, favorisant l'engagement des participants.

Les modalités incluent :

- Des présentations théoriques pour introduire les concepts clés.
- Des exercices pratiques et des études de cas pour appliquer les connaissances acquises.
- L'utilisation d'outils numériques comme **Wooclap** pour des évaluations en temps réel et la collecte des réponses des participants.
- Des discussions de groupe pour partager des expériences et des pratiques professionnelles.

Chaque session est conçue pour répondre aux besoins spécifiques du groupe, en adaptant le contenu aux attentes exprimées par les participants.



Moyens et supports pédagogiques

Les ressources pédagogiques mises à disposition incluent :

- Des supports de cours
- Des exemples de factures pour illustrer les concepts abordés.
- Des outils logiciels pour la facturation, permettant une mise en pratique des connaissances.
- Un accès à des plateformes en ligne pour le suivi des formations et des documents complémentaires.

Ces supports sont conçus pour enrichir l'expérience d'apprentissage et faciliter l'assimilation des concepts.



Modalités d'évaluation et de suivi

Les modalités d'évaluation des connaissances acquises comprennent :

- Des quizz en ligne à la fin de chaque module pour tester la compréhension des participants.
- Des travaux pratiques lors des ateliers où les participants appliqueront les concepts appris.
- Une évaluation finale qui consistera en une analyse de cas réels, permettant de vérifier la capacité à appliquer les connaissances dans des situations concrètes.

Les résultats seront communiqués aux participants, et un certificat sera délivré à ceux ayant atteint les objectifs de formation.



Informations sur l'admission

Pour s'inscrire à la formation, les candidats doivent remplir un formulaire d'inscription disponible sur le site de l'organisme de formation.

Les places étant limitées, il est recommandé de s'inscrire le plus tôt possible pour garantir sa participation.



Public visé

La formation est conçue pour être accessible à tous, y compris aux personnes en situation de handicap. Des aménagements peuvent être mis en place pour répondre aux besoins spécifiques des participants.

Les formateurs sont également sensibilisés aux enjeux d'accessibilité et sont prêts à adapter leurs méthodes d'enseignement en fonction des besoins.